



ALGERIE TELECOM - SPA  
DIRECTION OPERATIONNELLE DE RELIZANE

*Sous-Direction Fonctions Support  
Département Achat et Logistique*

Réf: AT/DO48/C.DAL/N°033/19

Relizane, le 05 Novembre 2019

A

**M. BENKTIRA Mohamed Amine**

**Objet : 2<sup>ème</sup> Mise en demeure**

Il m'a été donné de constater que vous avez failli à vos obligations stipulées sur le contrat à commande cosigné avec la Direction Opérationnelle de Relizane, notamment, le retard quant à la livraison des produits demandés par mes soins dont l'urgence est particulièrement signalée.

Eu égard de ce qui précède, je vous mis en demeure pour y remédier au retard sans délai, le cas échéant une résiliation du contrat sera prononcée à votre égard, et ce, en application de l'article 13 «Résiliation ».

**Salutations distinguées.**



Directeur Opérationnel  
de Relizane  
*[Signature]*  
BOUFEDJI Mohamed